



... le rapport pour avis sur le projet de loi de finances pour 2026

MISSION « RECHERCHE »

Réunie le mercredi 19 novembre 2025, la commission des affaires économiques a donné un avis favorable aux crédits de la mission « Recherche ».

Les crédits ouverts par le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 demeurent en légère hausse même si, pour la deuxième fois consécutive depuis son adoption, la loi de programmation pour la recherche (LPR) ne sera pas respectée, ce qui soulève la question de sa pérennité. En outre, des efforts significatifs ont été demandés aux opérateurs de recherche en gestion au cours de l'année 2025, et nul doute qu'il en sera de même en 2026.

Si une contribution temporaire à l'effort de redressement de nos finances publiques peut se concevoir, le rapporteur estime que la dynamique de réinvestissement dans la recherche publique qui avait été initiée depuis 2021 devra rapidement être relancée dans les années à venir, les dépenses de recherche étant des dépenses indispensables à l'amélioration du potentiel de croissance de notre économie.

Ces moyens alloués à la recherche publique gagneraient en outre à être davantage concentrés sur les grandes priorités nationales. Il s'agit en particulier de consolider nos capacités de recherche dans les domaines nucléaire, spatial et numérique afin d'assurer notre avenir dans trois domaines au cœur des grands enjeux de souveraineté.

1. LE PLF 2026 PRÉSERVE LE RÉINVESTISSEMENT DANS LA RECHERCHE PUBLIQUE OPÉRÉ DEPUIS LE DÉBUT DE LA DÉCENNIE

A. DANS LA CONTINUITÉ DE LA LOI DE FINANCES INITIALE (LFI) POUR 2025, LE PLF 2026 PRÉVOIT UNE STABILISATION DES CRÉDITS DÉDIÉS À LA RECHERCHE PUBLIQUE

1. Les crédits dédiés à la recherche publique qui financent les principaux opérateurs seront en légère hausse en 2026

Pour 2026, les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (Mires) atteindront **31,9 Mds€ en autorisations d'engagement (AE)** et **31,5 Mds€ en crédits de paiement (CP)**, soit une hausse respective de **1,87 %** et de **1,83 %** par rapport à la LFI 2025 qui bénéficiera principalement aux programmes de la mission dédiés à l'enseignement supérieur.

S'agissant de la politique de recherche publique, sa mise en œuvre est largement déléguée à **des opérateurs publics qui concentrent 90 % des crédits « Recherche »** de la mission. **Le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (P172)** constitue ainsi **le principal vecteur de financement de la recherche publique en France** car il finance l'Agence nationale de la recherche (ANR), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), le Centre national d'études spatiales (Cnes), l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria) ou bien encore l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae).

Pour 2026, le budget alloué à ce programme **diminue légèrement de 0,53 % en AE** et **augmente de 0,54 % en CP à 8,2 Mds€**, ce qui correspond à une stabilisation de ces crédits.

2. Pour la deuxième fois consécutive depuis 2021, une sous-exécution de la loi de programmation de la recherche due aux difficultés budgétaires

Pour sa sixième année de mise en œuvre, c'est **la deuxième fois consécutive** que **la trajectoire définie par la loi de programmation de la recherche¹ (LPR)** de 2020, qui était supposée porter un réinvestissement de 25 Mds€ pour la période 2021-2030, **n'est pas respectée**, alors que tant les trajectoires budgétaires que les plafonds d'emplois l'avaient été au cours des quatre premières années d'exécution de la LPR.

Selon l'article 2 de cette loi de programmation, **les crédits alloués au programme 172** auraient dû en effet **augmenter de 361 M€ en CP** par rapport au montant prévu en LFI 2025. Or cette hausse **se limitera à 44 M€** en 2026, soit **317 M€ de moins** que ce que prévoyait la LPR.

En 2025, **cet écart représentait déjà 136 M€**, si bien que le programme 172 se verra affecter en 2026 quelque **453 M€ de moins que ce que prévoyait à l'origine la LPR**. La prévision indicative pour 2027 fournie par le Gouvernement étant de **8,2 Mds€**, en très légère baisse par rapport à 2026, **cet écart devrait continuer à se creuser**, si bien qu'il convient de se demander **si la LPR demeure une référence pertinente**, ou si elle s'avère **désormais caduque**, cinq années seulement après son adoption.

Selon les organismes de recherche entendus par le rapporteur, la revoyure de la LPR à la baisse signifie **de facto l'abandon de l'essentiel des mesures catégorielles visant à revaloriser le régime indemnitaire des enseignants et chercheurs** mais **également un renoncement non assumé aux mesures de renforcement du soutien aux laboratoires**, en contradiction avec l'ambition affichée en 2020 d'augmenter durablement la dépense intérieure de recherche et développement (R&D) des administrations.

Autre point de préoccupation, le PLF 2026 **confirme et amplifie le montant des charges non compensées**, déjà significatif en 2025. Alors que **la hausse de la contribution au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions »** n'avait pas du tout été compensée pour les organismes de recherche en 2025, elle ne le serait pratiquement pas non plus en 2026, avec **seulement 16 M€ budgétés**. L'exemple du CNRS, détaillé *infra*, est à cet égard éclairant.

Enfin, le rapporteur regrette que les crédits en faveur de la recherche demeurent, comme en 2024, **significativement touchés par les annulations en cours de gestion**, puisque le décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 portant annulation de crédits avait procédé à de **premières annulations de 199,4 M€** sur le programme 172 et de **94,5 M€** sur le programme 193 « Recherches spatiales », auxquelles le projet de loi de fin de gestion 2025 en cours d'examen par le Parlement va venir ajouter **l'annulation de 50 M€** sur le programme 172 et de **99 M€** sur le programme 193, ces annulations de fin de gestion portant dans les deux cas sur les réserves de précaution de ces programmes.

Ces suppressions supplémentaires de crédits viennent par conséquent éloigner encore un peu plus ces programmes des objectifs de la LPR, laquelle paraît désormais **largement vidée de sa substance**.

3. L'absorption ponctuelle d'un effort budgétaire ne devrait pas avoir pour effet d'enrayer durablement la dynamique de réinvestissements dans la recherche publique

À l'issue de ses travaux, le rapporteur constate que les grands opérateurs de recherche ont accepté la nécessité de contribuer à l'effort national de redressement budgétaire, à la fois par des mesures prises en gestion et par l'acceptation de hausses de budget et d'emplois qui sont **bien moins ambitieuses que prévu**.

Il tient toutefois à rappeler que l'effort de recherche français, c'est-à-dire la dépense intérieure de R&D rapportée au PIB s'élève à **2,2 %**, un chiffre qui reste **nettement en deçà de l'objectif de 3 % fixé par l'Union européenne** dans le cadre de la stratégie « Horizon Europe », et **très inférieur** à l'effort consenti par des pays tels que la Corée du Sud, Israël ou les États-Unis.

¹ Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Or les dépenses de recherche et d'innovation sont fondamentales pour assurer la croissance future de notre pays, comme l'ont montré les travaux de notre récent prix Nobel d'économie Philippe Aghion. S'il existe une « bonne » dépense publique, c'est bien la dépense en faveur de la recherche et de l'innovation.

Ainsi, si une stabilisation temporaire de la dynamique impulsée par la loi de programmation pour la recherche (LPR) peut se concevoir eu égard à la dégradation des finances publiques, il conviendra de la relancer dans les années à venir afin de ne pas perdre le bénéfice des premières années d'exécution de la LPR, même si cela devait impliquer le cas échéant d'adopter un mode de financement de la recherche publique plus sélectif et plus en adéquation avec les grandes priorités énergétiques, numériques, économiques, technologiques et industrielles de notre pays.

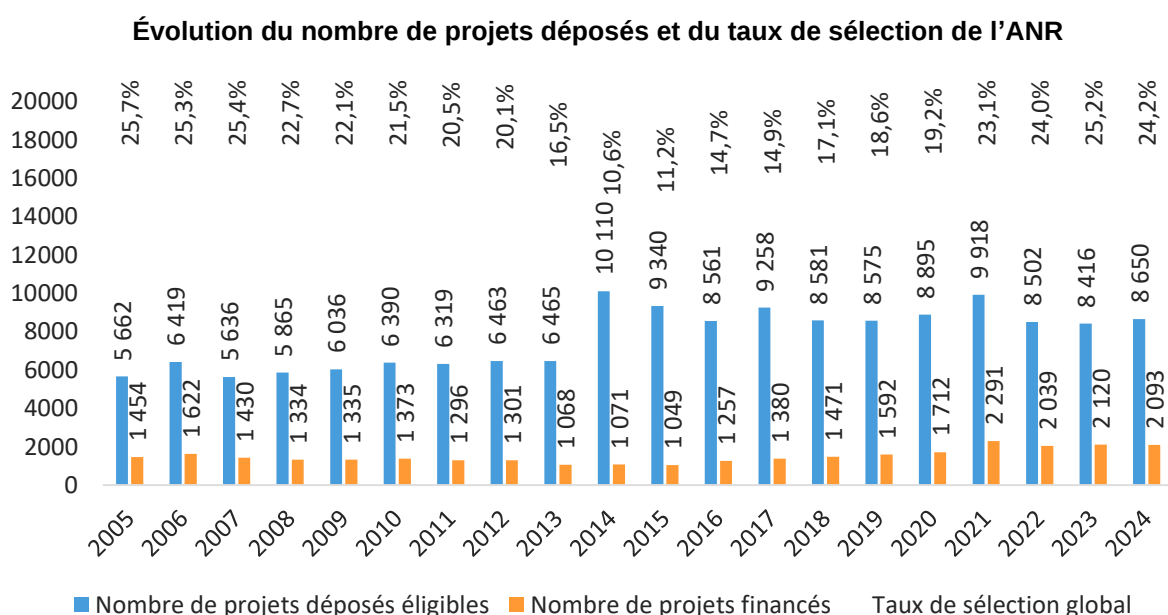
B. DES MOYENS EN FAVEUR DES ORGANISMES DE RECHERCHE GÉNÉRALISTES QUI SE STABILISENT À DÉFAUT D'AUGMENTER, MAIS PEUVENT DISSIMULER DES HAUSSES DE CHARGE NON COMPENSÉES

1. Après quatre années de renforcement significatif et une première année de stabilisation, les moyens d'intervention de l'ANR se maintiendront à un niveau satisfaisant en 2026

À compter de la mise en œuvre de la LPR en 2021, l'Agence nationale de la recherche (ANR) avait été l'opérateur dont les moyens s'étaient le plus renforcés, avec une hausse très significative de plus de 76 % de son budget entre 2020 et 2024, laquelle était indispensable pour améliorer le taux de sélection des projets qui lui étaient soumis par les chercheurs.

La LPR visait à porter le taux de succès aux appels à projets (AAP) de l'ANR à 30 % à l'horizon 2027. Le taux de succès des AAP de l'ANR a effectivement connu une progression significative grâce à l'élan de la LPR, passant de 19,2 % en 2020 à 25,2 % et 24,2 % en 2023 et 2024, respectivement. À ce jour, le taux de succès en 2025 n'est pas établi de façon définitive mais il devrait se situer 1,5 point en dessous qu'en 2024, soit entre 22,5 et 23 %.

Après une stabilité en 2025, les crédits d'intervention de l'ANR en faveur des appels à projets connaîtront en 2026 une légère hausse de 20 millions d'euros, ce qui devrait continuer à permettre que près d'un quart des projets de recherche déposés à l'ANR bénéficient d'un financement, ratio qui, en principe, permet d'éviter de sacrifier d'excellents projets et de décourager les chercheurs comme c'était trop souvent le cas dans les années 2010.



Source : Agence nationale de la recherche

2. Le CNRS pourrait voir son attractivité dégradée par l'accumulation des charges non compensées

Dans un contexte de forte compétition internationale pour attirer et fidéliser les talents scientifiques, le CNRS se doit impérativement de **poursuivre** la mise en œuvre de sa **stratégie de renforcement de son attractivité**.

En matière de recrutement par concours (270 chercheurs par an de 2023 à 2027), les indicateurs demeurent à ce stade plutôt rassurants, puisque **les candidatures ont augmenté en 2025**, la part des candidats étrangers représentant désormais **42 %** et celle des lauréats non nationaux **34 %** des admis.

Autre signal encourageant : dans le contexte de dégradation des libertés académiques aux États-Unis à l'œuvre depuis le début de l'année 2025, le CNRS a lancé, dans le cadre du programme *Choose France*, l'appel **Choose CNRS**, qui a permis de **recueillir quelque 700 candidatures de scientifiques** au cours des six derniers mois.

Si cette attractivité du CNRS s'explique avant tout par **sa tradition d'excellence scientifique** et **la qualité souvent exceptionnelle de ses infrastructures de recherche**, elle passe également par **une politique de rémunération et de carrière dynamique** (garantie d'une rémunération minimale de deux SMIC pour les jeunes chercheurs, amélioration des perspectives de promotion, recours accru au CDI, etc.).

Or cette politique apparaît aujourd'hui **menacée par l'accumulation des charges non compensées transférées à l'établissement**, qui tendent à assécher la trésorerie libre d'emploi. Au titre de 2025, ces charges nouvelles avaient déjà représenté quelque **200 millions d'euros**. Elles devraient **augmenter de 60 millions d'euros supplémentaires en 2026**, en raison **d'une hausse de la contribution au CAS « Pensions »** ainsi que **d'une absence de financement de la protection sociale complémentaire et du glissement-vieillesse-technicité (GVT)**.

Il importera donc de **limiter au maximum le recours à ce type d'expédients budgétaires** dans les années à venir, au risque de **fragiliser le premier organisme de recherche de notre pays** qu'il nous faut collectivement armer pour qu'il puisse, dans tous ses domaines d'expertise, **demeurer au meilleur niveau mondial**.

2. RENFORCER NOTRE SOUVERAINETÉ NÉCESSITE D'INVESTIR MASSIVEMENT ET DURABLEMENT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE NUCLÉAIRE, SPATIALE ET NUMÉRIQUE

A. LA NOUVELLE BAISSÉ DES CRÉDITS EN FAVEUR DES CAPACITÉS DE RECHERCHE DU CEA ENVISAGÉE PAR LE GOUVERNEMENT N'EST PAS ACCEPTABLE DANS LE CONTEXTE DE LA RELANCE DE LA FILIÈRE NUCLÉAIRE

Alors **que la filière nucléaire française**, qui faisait depuis plusieurs décennies la fierté de notre pays, avait subi **un regrettable déclin depuis les années 2010** à la suite de la catastrophe de Fukushima, ce qui avait **affecté le rayonnement du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)**, le renouveau engagé ces dernières années à la suite du discours de Belfort prononcé par le Président de la République le 10 février 2022¹ **ne s'était pas pour autant traduit par une hausse de crédits suffisante eu égard aux besoins**.

Cette situation tend à **perdurer dans le cadre du PLF 2026**.

¹ Au-delà des dispositions prises pour prolonger l'exploitation du parc nucléaire existant, ce discours avait notamment acté la construction de six nouveaux réacteurs de type EPR 2 sur les sites de Penly, de Gravelines et du Bugey.

De fait, la hausse des crédits affectés au CEA entre la LFI 2025 et le PLF 2026 doit être **fortement relativisée**, dans la mesure où elle résulte principalement de deux mouvements de crédits visant simplement à **rétablir des modifications d'importance** qui avaient été apportées lors de l'examen pour le moins difficile du PLF 2025, à savoir :

- **le rétablissement du financement des charges nucléaires de long terme** des installations du CEA au niveau prévu initialement dans le PLF 2025, soit **780 M€**, alors **qu'une suppression de 190 M€** avait été adoptée en LFI 2025¹ ; or les engagements pris vis-à-vis des autorités de sûreté et la structure des dépenses d'assainissement et de démantèlement sont **incompatibles avec une réduction massive de ces crédits**, dans la mesure où celle-ci conduirait à des coûts ultérieurs supportés par l'État supérieurs, puisqu'il faudrait annuler des contrats pluriannuels à réaliser par des entreprises, principalement françaises, puis relancer les consultations et les contractualisations ;
- **le rétablissement des crédits relatifs à la recherche duale**, là encore au niveau du PLF 2025. La LFI 2025 avait en effet **réduit de 14,3 M€** (soit **64 %**) les crédits du programme 191 « recherche duale (civile et militaire) » alloués au CEA. Depuis 2015, **les crédits en faveur de la recherche duale au CEA ont diminué de près de 30 %**. Or ces crédits permettent notamment de financer le volet R&D du programme interministériel de lutte contre le terrorisme NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosifs), plus que jamais nécessaires dans un contexte géopolitique très dégradé.

Pour le reste, **les crédits portés par le programme 172**, loin de connaître une augmentation au titre de la LPR, **diminuent de 1 million d'euros par rapport à 2025**, ce qui constitue une **rupture** par rapport à la période précédente.

De fait, les moyens obtenus par le CEA lors des années passées avaient permis de **renforcer l'emploi scientifique**, de **financer l'augmentation de la masse salariale** et **les emplois nouveaux** et de contribuer à **l'amélioration de la capacité d'investissement** de l'établissement.

À cette stabilisation des moyens généraux viennent en outre s'ajouter les effets du changement de jurisprudence relatif à **la fin de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties** pour les établissements publics industriels et commerciaux qui se traduit par **un surcoût de 20 millions d'euros** pour le CEA, non compensé par l'État.

Évolutions des crédits du CEA entre le PLF 2025, la LFI 2025 et le PLF 2026

PLF	PLF 2025	LFI 2025	PLF 2026	Ecart PLF2026/ LFI 2025	Ecart PLF 2026/PLF 2025
P172 - SCSP	549	549	548	-1	-1
P172 - transfert	205	205	202	-3	-3
P190- action 15	780	590	780	190	0
P190 - action 16	499	481	466	-15	-34
P190- Action 17	61	61	61	0	0
P191	22	11	22	12	0
Total	2 117	1 897	2 079	183	-37

Source : CEA

Quant **aux crédits relatifs à la R&D nucléaire**, ils sont **en forte baisse de 15 M€** alors que **18,5 M€** avaient déjà été supprimés en 2025, ce qui avait conduit le CEA, pour ne pas pénaliser ces dépenses indispensables, à réduire à due concurrence ses dépenses, pourtant nécessaires, d'assainissement et de démantèlement (cf. *supra*).

Le rapporteur considère que **cette diminution des crédits en faveur de la R&D nucléaire** entre **en contradiction flagrante avec l'objectif de relance de la filière nucléaire** portée de longue date par la commission des affaires économiques et que le Gouvernement a

¹ Cette réduction de subvention avait vocation à être compensée en gestion par un versement en provenance du ministère des Armées, qui est attendu par le CEA d'ici la fin de l'année 2025.

officiellement fait sienne depuis 2022 et n'a cessé depuis de renouveler dans le cadre des réunions du Conseil de politique nucléaire.

C'est la raison pour laquelle il soutient pleinement l'amendement de Jean-François Rapin, rapporteur spécial au nom de la commission des finances des crédits de la recherche, visant à **rétablir ces 15 millions d'euros destinés à financer la R&D nucléaire**.

Pour autant, il convient de ne pas s'illusionner : même si **ces 15 millions d'euros** sont bien *in fine* rétablis, le renforcement de la R&D dans le domaine du nucléaire civil sera clairement revu à la baisse par rapport aux ambitions initialement exprimées à l'occasion du Conseil de politique nucléaire du 18 juillet 2023 : pour 2026, **les effectifs seront simplement stabilisés au niveau de 2025** et le CEA devra proposer **une priorisation du financement pour les installations essentielles au maintien de la R&D nucléaire** dans les prochaines années par la mobilisation de crédits du plan de relance et de France 2030.

En outre, si le soutien aux start-up du nucléaire se poursuivra, ce soutien sera nécessairement inférieur à ce qui était prévu dans la trajectoire précédente compte tenu de la réduction des moyens. S'agissant **des small modular reactors (SMR) et autres réacteurs innovants**, les actions du CEA seront ainsi principalement centrées sur le développement de concepts ou d'usages innovants., le CEA prévoyant de mobiliser **63 ETPT¹ et 12 M€ en coûts directs** sur cette thématique.

B. LA POLITIQUE SPATIALE FRANÇAISE MENACÉE DE DÉCLASSEMENT EN CAS DE CONTRIBUTION INSUFFISANTE AU BUDGET DE L'AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE (ESA)

Alors que le Président de la République a présenté le 12 novembre 2025 **une stratégie spatiale 2025-2040 ambitieuse** pour notre pays, la réalité de cette ambition devrait être mise à l'épreuve dans les tout prochains jours, à l'occasion de **la conférence ministérielle (CMIN) de l'Agence spatiale européenne (ESA)**.

Cette « CMIN », qui se tient tous les trois ans, est en effet le moment où les États membres décident collectivement **des programmes qui seront mis en œuvre dans le cadre de l'ESA** pour les années suivantes, et, individuellement, de **leurs souscriptions à ces différents programmes**. Or, la prochaine conférence ministérielle de l'ESA se tiendra fin novembre 2025 à Brême et fixera le budget de l'ESA pour la période 2026-2028, lequel pourrait atteindre **entre 22 et 23 Mds€** contre **16,9 Mds€** pour la période 2022-2025, soit **une augmentation de 30 %**.

Alors que ce rendez-vous majeur est imminent, plusieurs industriels du spatial ont alerté le rapporteur sur le fait que **le Gouvernement envisagerait une contribution française d'un montant à peine supérieur aux 3,2 Mds€** qu'il avait versés pour la période 2022-2025. De fait, **la révision à la baisse de 100 M€** de la trajectoire financière du programme 193 « Politique spatiale » prévue dans le PLF 2026 par rapport aux objectifs fixés par la loi de programmation pour la recherche (LPR) **n'est pas de bon augure**.

Or, dans le même temps, **l'Allemagne et l'Italie**, les deux autres grands pays européens du spatial, devraient **augmenter leur contribution**, ce qui leur permettrait de **peser davantage sur les orientations de l'ESA**.

Berlin serait ainsi prêt à **investir entre 5 et 6 Mds€** (contre **3,5 Mds€** pour la période 2022-2025) tandis que Rome **investirait entre 3,5 et 4 Mds€** (contre **3 Mds€** pour la période 2022-2025).

La France verrait par conséquent **le pourcentage de sa participation nettement dilué** et rétrograderait **au rang de troisième contributeur de l'Agence**, ce qui impacterait fortement **les retours géographiques** auxquels elle pourrait prétendre.

Si la France **investit moins de 4,5 Mds€** et, ce faisant, « rate le train » de la CMIN 2025, **l'industrie spatiale française pourrait souffrir durablement**, car la part qui serait, dans cette hypothèse, réservée à **l'activité satellitaire**, priorité nationale sur laquelle travaillent en

¹ Équivalent temps plein travaillé.

particulier *Thalès Alenia Space* et *Airbus Defence & Space*, risquerait **de substantiellement diminuer**. Alors que ces acteurs ont dû **supprimer des emplois en 2024 et en 2025**, un tel résultat serait pour le moins dommageable pour ces activités à forte valeur ajoutée présentes dans nos territoires.

Au-delà de cet enjeu tout à la fois de court terme, la décision étant imminente, et de long terme **tant elle engagera l'avenir spatial de notre pays**, la France, et plus particulièrement son bras armé dans le domaine spatial, le Cnes, devra **continuer à faire progresser ses priorités en matière de politique spatiale** européenne et nationale, notamment :

- **la montée en puissance des lancements d'Ariane 6**, qui a déjà réussi **4 lancements** depuis son vol inaugural en juillet 2024 et compte réaliser **9 lancements** en 2026 et **9 ou 10** en 2027. À cette date, un soutien annuel à l'exploitation compris **entre 290 et 340 M€** sera nécessaire pour **équilibrer le plan d'affaires d'Ariane 6**, malgré une réduction du coût de lancement d'environ **40 %** par rapport à Ariane 5. Conforter l'autonomie d'accès à l'espace de la France et de l'Europe sera d'autant plus crucial que **la concurrence américaine**, qu'il s'agisse de *Space X* mais également désormais de *Blue Origin*¹, **maîtrise la récupération des propulseurs de ses fusées**, ce qui lui confère **un avantage concurrentiel déterminant** ;
- l'engagement du Cnes et des entreprises françaises dans **le déploiement de la constellation européenne de connectivité sécurisée Iris²** qui devrait débuter pour 2026, indispensable pour soutenir la filière satellitaire française dont les difficultés ont été mentionnées *supra*. Le rapporteur relève à cet égard que la France avait investi **300 M€ en faveur d'Iris²** dans le cadre du précédent budget triennal de l'ESA (CMIN22) et qu'elle envisage **une contribution complémentaire de 80 M€** lors de la CMIN25 pour des missions et démonstrations à développer par des entreprises émergentes du « *new space* » ;
- le développement des jeunes entreprises innovantes et des acteurs émergents de **ce secteur du « new space »** dont la montée en puissance a été accélérée grâce **aux crédits du plan France 2030**, en particulier dans le domaine **des lanceurs et des micro-lanceurs** ;
- la prise en compte de **la politique isolationniste de l'administration Trump**, qui a publié en mai une requête budgétaire pour l'année fiscale 2026 qui propose **une réduction de 25 % du budget de la Nasa, priorisant les missions vers la Lune et Mars** (avec un fort appui du secteur privé), ce qui impliquerait, si cette demande était validée telle quelle par le Congrès américain, **l'annulation de plusieurs programmes dans lesquels la France est impliquée**.

C. LA RECHERCHE DANS LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES DEVRAIT ÊTRE CONFORTÉE COMME CONDITION ESSENTIELLE DE NOTRE SOUVERAINETÉ

1. Le renforcement de nos capacités de recherche en matière numérique est indispensable pour assurer notre avenir technologique

Convaincu depuis de nombreuses années de la nécessité **d'investir dans la recherche, les infrastructures et les technologies numériques** pour assurer notre souveraineté, notre sécurité et notre compétitivité, le rapporteur considère que **la transition numérique doit être l'une des grandes priorités de la recherche publique française**.

Alors que **le Sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle (IA)**, qui s'est tenu à Paris en février 2025, est apparu comme **un succès** et a donné lieu **à l'annonce de 109 Mds€ d'investissements** en France dont il faudra voir dans la durée s'ils se concrétisent effectivement, le rapporteur se félicite que notre pays connaisse **une dynamique très**

¹ Blue Origin, l'entreprise spatiale du fondateur d'Amazon Jeff Bezos, a réussi à récupérer pour la première fois le 13 novembre 2025 le propulseur de sa grande fusée New Glenn en la faisant atterrir de manière contrôlée sur une barge en mer.

positive, avec **plus de 1 000 start-up** dans ce domaine et **une place de 3^e pays au monde en nombre de chercheurs spécialisés en IA**.

Beaucoup a été fait ces dernières années dans le cadre de **la Stratégie nationale de l'IA et du plan d'investissement France 2030**, avec quelque **2,5 Mds€ de fonds publics** qui ont notamment permis **la construction du supercalculateur Jean Zay** ou bien encore **la création de centaines de chaires de recherche et de programmes doctoraux**.

Cet effort devra impérativement **se maintenir dans la durée** et il faudra également veiller à ce que celui-ci ne se fasse pas au détriment **des stratégies nationales d'accélération en matière d'informatique en nuage (cloud), de technologies quantiques et de cybersécurité**.

2. Les grands opérateurs de recherche devraient poursuivre leurs efforts pour aligner leurs projets de recherche avec les priorités nationales définies en matière de numérique

Le rapporteur salue **la forte mobilisation des équipes du CNRS dans le domaine du numérique et plus particulièrement de l'intelligence artificielle (IA)**, à travers ses instituts de sciences, d'informatiques et de mathématiques, mais également en tant que **coordinateur du programme et équipements de recherche (PEPR) dédié à l'IA**, de partenaire de **9 clusters IA** ou bien encore **d'opérateur du supercalculateur Jean Zay** mentionné *supra*. Les recherches menées à la fois pour **inventer des solutions numériques nouvelles ou alternatives** permettant de dépasser les limites connues aujourd'hui, mais également pour rendre soutenables sur les plans économique, social, environnemental ou bien encore cognitif **les technologies numériques actuelles, sont décisives pour notre avenir collectif**.

Le rapporteur relève également que le CEA contribue activement à ces enjeux en soutenant **les filières de la microélectronique et des technologies numériques**, et en facilitant la transformation des filières industrielles (systèmes énergétiques, technologies de santé, automobile, industrie du futur, défense...).

Le rapporteur se réjouit enfin d'une plus grande importance accordée à **la transition numérique dans les actions de l'ANR**, et notamment à **l'IA**, depuis 2018 : **plus de 150 projets de recherche en IA** ont ainsi été financés au titre de l'appel à projets générique, ce qui témoigne de la montée en puissance de ce champ de recherche.

POUR EN SAVOIR +

- **Rapport** budgétaire pour avis de M. Patrick Chaize fait en 2024 au nom de la commission des affaires économiques sur la mission Recherche du PLF 2025
- **Rapport** d'information de Mme Vanina Paoli-Gagin fait en 2022 au nom de la mission d'information « Excellence de la recherche et innovation, pénurie de nouveaux champions industriels : cherchez l'erreur française »
- **Rapport** de M. Jean-Pierre Moga, fait en 2020 au nom de la commission des affaires économiques pour l'examen du projet de LPR pour les années 2021 à 2030



Dominique Estrosi Sassone

Présidente



Patrick Chaize

Rapporteur

[Commission des affaires économiques](#)

Téléphone : 01.42.34.23.20

[Consulter le dossier législatif](#)

Sénateur des
Alpes-Maritimes
(*Les Républicains*)

Sénateur de l'Ain
(*Les Républicains*)